

nous ayons à Ottawa une véritable galerie nationale au lieu de nous servir de l'édifice du Musée, qui, tout imposant qu'il soit, ne répond pas à tous les besoins. Cette année, nous construirons, sans trop de frais, un édifice où seront conservées quelques-unes des œuvres que nous possédions. J'ai confiance que nous pourrons, avec le temps, augmenter le crédit destiné à la Galerie nationale.

M. MACDONNELL: Un mot de plus. Les administrateurs ne préparent-ils pas un rapport annuel?

L'hon. M. FOURNIER: Assurément. On a déposé à la Chambre des exemplaires anglais et français de ce rapport.

M. BOUCHER: Il est un point que j'ai signalé une ou deux fois au ministre. J'ai eu l'impression qu'il avait accueilli mes observations avec bienveillance. Je n'ai pas tous les détails en ce moment mais je tiens quand même à appeler l'attention du comité sur cette question. Lorsque, dans le couloir principal de la Chambre des communes, on avance vers la bibliothèque, on aperçoit de chaque côté un excellent tableau décrivant la première guerre mondiale. Plus d'une fois, j'ai entendu les guides chargés de diriger les visiteurs, exalter les beautés de ces deux tableaux.

Je crois savoir qu'ils ont été peints peu après la première guerre par une femme qui habite maintenant Ottawa et qu'elle les a prêtés au gouvernement. Elle désire maintenant en disposer et le Gouvernement pourrait sans doute les acquérir à un prix raisonnable. A mon avis, si ces tableaux ont mérité d'occuper cette place dans le couloir principal de la Chambre des communes depuis si longtemps à titre d'objets prêtés, il ne convient pas que le Gouvernement continue à les garder à cet endroit sans les acheter. Je prie le Gouvernement d'entamer des pourparlers avec cette femme en vue de l'achat de ces tableaux. Ces tableaux ont, je crois leur histoire que le ministre connaît très bien, sans doute, s'il ne la connaît pas, il peut facilement l'apprendre.

Je crois savoir qu'ils ont été peints à la demande de sir Arthur Currie, au cours de la première Grande Guerre. Le premier ministre du temps, sir Robert Borden, avait agréé ce marché. Les travaux ont été exécutés à grands frais par une habile artiste. La Galerie nationale d'art n'en a pas fait l'acquisition pour certaines raisons. Les membres de la Chambre des communes devraient rougir de honte chaque fois qu'on montre ces tableaux aux visiteurs, sachant que ces tableaux, considérés comme l'une des merveilles de la Chambre, ne sont que prêtés et que l'artiste qui

les a peints à grand frais et aux prix de beaucoup de difficultés, n'a reçu aucune rémunération pour son travail.

Le temps passe. Il ne convient pas de suspendre si longtemps, dans le hall central de l'édifice du Parlement, des tableaux aussi remarquables, sans offrir à l'artiste de les acheter.

Je n'ai pas le sens artistique voulu pour décrire la beauté de ces tableaux, dont j'ignore la valeur, mais quiconque les examine se rend compte qu'il s'agit là d'œuvres remarquables, qui ont exigé beaucoup de travail.

Si le ministre veut aller au fond de l'affaire, il constatera que j'ai été loin d'exposer toute la situation. Je lui demande cependant de voir s'il n'y aurait pas moyen d'agir dans le sens que j'ai indiqué.

L'hon. M. FOURNIER: L'honorable député n'est pas sans savoir que le Gouvernement n'achète pas de tableaux. Les sommes que nous votons à cette fin sont remises aux curateurs du musée national. Ce sont eux qui choisissent les tableaux. Comme ce sont des personnes qui s'intéressent à l'art et qui s'y connaissent, nous nous fions à leur jugement.

La personne en cause devrait s'adresser à elles plutôt qu'au ministre. Je suivrai leur conseil à ce sujet.

M. BOUCHER: Bien que la Chambre des communes n'achète pas de tableaux directement, elle bénéficie d'un crédit à cette fin. On pourrait demander aux curateurs du musée national d'acheter ces tableaux.

L'hon. M. FOURNIER: On étudiera la demande.

M. BOUCHER: J'invite le ministre, en sa qualité de membre du Gouvernement, à prier la Galerie nationale des arts d'acheter ces deux tableaux. S'ils valent de parer si longtemps ces murs et s'ils ont pu inspirer des sentiments de fierté à ceux qui les ont admirés, ils méritent d'être achetés de l'artiste qui en est l'auteur.

M. PROBE: Le ministre peut-il nous dire comment les œuvres de la Galerie nationale des arts et celles qu'elle possède ailleurs peuvent être vues par les Canadiens qui n'ont pas les moyens de venir dans la capitale? Avons-nous, à la disposition des cercles, des reproductions des grands chefs-d'œuvre? Le cas échéant, quels renseignements le ministre peut-il nous fournir à ce sujet?

Je regrette que le crédit ait été réduit, mais je sais gré au ministre de nous avoir laissé entrevoir un généreux crédit supplémentaire.

[L'hon. M. Fournier.]